

DE BESANÇON

NON AU HARCÈLEMENT

Liberté Égalité Fraternité

Préoccupation partagée Un état d'esprit plus qu'une méthode

Continuum entre prévention et traitement

Pôle établissements et vie scolaire – Rectorat de Besançon



Déroulé

- 1. La MPP dans la prise en charge des situations
 - 2. Les partis pris théoriques
 - 3. Présentation de la méthode
 - 4. Les questions que cela pose



Déroulé

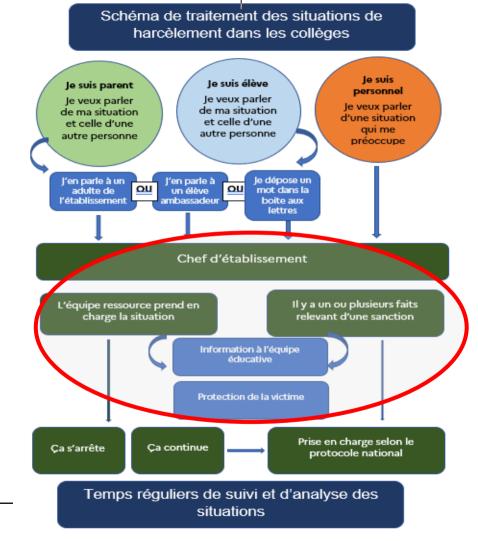
1. La MPP dans la prise en charge des situations

- 2. Les partis pris théoriques
- 3. Présentation de la méthode
- 4. Les questions que cela pose



Les incontournables:

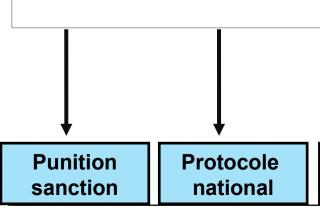
- . Série d'entretiens
- . Augmentation de la vigilance
- . Suivi des élèves concernés



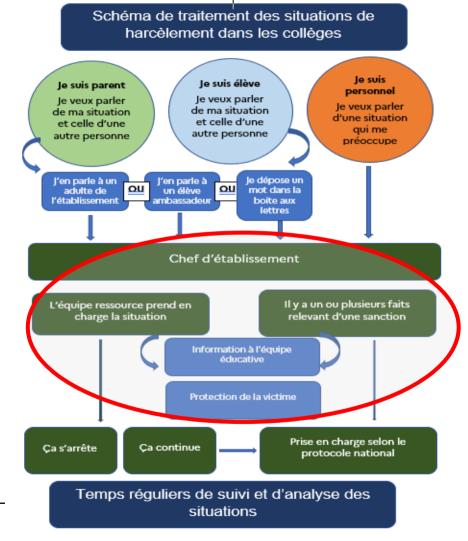


Choix de la méthode:

- La situation a-t-elle déjà été prise en charge dans l'établissement?
- La situation génère-t-elle des tensions avec la/les famille(s), le quartier/le village ?
- Faits qui relèvent d'une sanction



Méthode PP





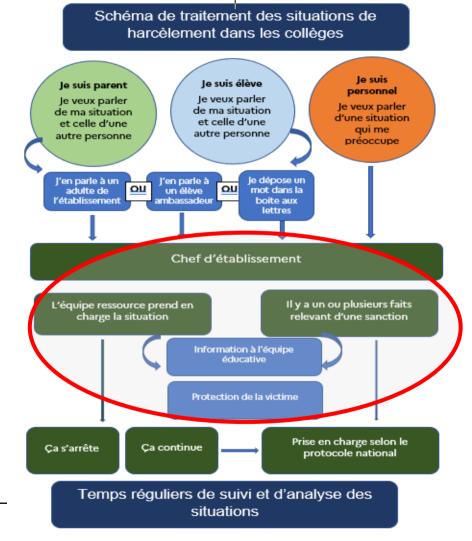
Choix de la méthode:

- Pas de faits qui relèvent d'une sanction
- Des faits qui ressemblent à des chamailleries
- Difficulté à qualifier le harcèlement
- Situation pouvant découler de tensions entre élèves de la classe (climat de classe dégradé)?

Punition sanction

Protocole national

Méthode PP





Déroulé

- 1. La MPP dans la prise en charge des situations
 - 2. Les partis pris théoriques
 - 3. Présentation de la méthode
 - 4. Les questions que cela pose



- 1. Le groupe génère de la violence
- 2. La peur est le ciment du groupe
- 3. Il existe chez les intimidateurs le désir de sortir de l'intimidation
- 4. La punition n'améliore pas les comportements
- 5. La posture de l'adulte doit être non blâmante



1. Le groupe génère de la violence

On peut faire en groupe des choses que l'on réprouve

Effet de groupe: surenchère

Pression du groupe: Incapacité de ne pas faire



2. La peur est le ciment du groupe

Tous unis pour faire peur aux victimes

Peur de sortir des codes de conduite du groupe



3. Il existe chez les intimidateurs un désir de sortir de l'intimidation

Accorder des vertus aux IP

Eviter de penser que l'élève est un futur délinquant

Effet pygmalion

Déstabiliser les intimidateurs



4. La punition n'améliore rien

Les 4 R de la punition

- 1 Rancœur = réitération
- 2 Revanche = vengeance
- 3 Rébellion = je vais faire l'inverse pour prouver qu'ils ne peuvent pas faire ce qu'ils veulent de moi»
- 4 Retrait « je ne me ferai plus avoir »

Les 3 R face à l'erreur

- Résoudre



5. Une posture diplomatique

Exquise courtoisie

Obstination

Souci qu'aucun des protagonistes ne se sente humilié, rabaissé





Déroulé

- 1. La MPP dans la prise en charge des situations
 - 2. Les partis pris théoriques
 - 3. Présentation de la méthode
 - 4. Les questions que cela pose



Les grands principes

- Tous les élèves peuvent être conviés à un entretien, quelque soit le rôle joué ou non dans l'intimidation
- Les entretiens constituent une forme de justice réparatrice
- Les entretiens se poursuivront aussi longtemps qu'il y aura de brimades
- L'obstination bienveillante de l'adulte fait que souvent l'agresseur « rend les armes » et accepte la recherche de solutions favorables pour la cible
- Lorsque la méthode échoue, la direction sanctionnera les élèves qui auront refusé de coopérer



Etapes de la méthode: 4 étapes

Soutien de la victime au quotidien

Rencontres individuelles avec les intimidateurs présumés

Rencontre de la victime

Phase de suivi

Entretiens répétés jusqu'à ce que la cible dise « ça va mieux »



Les entretiens avec la cible



Les entretiens avec la cible = objectifs

On l'assure du soutien de l'établissement aussi longtemps que nécessaire

Sécurisation:
crainte des
représailles
Pas de sanction

phase non prise en charge par la personne qui va mener les entretiens



Les entretiens avec la cible

La laisser parler aussi longtemps que nécessaire L'interroger avec prudence sur son attitude vis-à-vis des IP Ne jamais laisser penser que son comportement est à l'origine de la difficulté

Etre d'une grande prudence



Rencontre des intimidateurs présumés



Entretiens individuels avec les intimidateurs

3 étapes fortes

1. Recherche de la reconnaissance du mal-être de la cible et de la responsabilité de l'école

2. Recherche de suggestions

3. Suivi

E Personne n'aime être le dernier d'un groupe à intimider



Entretiens individuels avec les intimidateurs

Une posture diplomatique

Exquise courtoisie

Obstination

Souci qu'aucun des protagonistes ne se sente humilié, rabaissé





Entretiens individuels avec les intimidateurs

Cadre et objectifs

Entretien bref: moins de 5 mn

Recherche de processus mimétique

On félicite, on note chaque suggestion

On ne lâche pas



Tous les entretiens débutent de la même façon

« X ne va pas bien, je suis préoccupé à son sujet. Que peux-tu me dire de la situation? »

En cas de protestations

Rassurer

Inclure des témoins

En cas de déni

Mettre fin à l'entretien

Reconnaissance du malaise mais refus d'admettre que l'origine est l'école

Le but est d'amener l'IP à se préoccuper de la cible





Les entretiens

L'entretien est mené par un adulte, le même pour les intimidateurs et éventuellement le même pour la victime.

- Un autre entretien est prévu avec les intimidateurs les moins coopératifs. Il est rare que les intimidateurs ne soient pas coopératifs après un ou deux entretiens.
- Dès que l'intimidateur a trouvé une suggestion, mettre fin à l'entretien.

Quand la situation s'arrête, les entretiens prennent fin. L'élève cible est suivi régulièrement.



Clés de réussite des entretiens

- Pas de moralisation
- Pas de remontrances
- Pas d'appels à l'empathie, les invitations à se mettre « à la place de… »
- Pas de recherche d'aveux
- Pas de rapport de force, de conflit

Le but n'est pas de faire justice mais de faire cesser l'intimidation





Clés de réussite des entretiens

- Il est normal d'induire les choses. L'objectif est de partager la préoccupation avec les autres élèves
- Ne pas faire pression pour obtenir des aveux
- Ce sont les élèves qui apportent les solutions et non l'adulte
- En multipliant les entretiens, les élèves vont « lâcher »
- Dès que l'intimidateur a reconnu les faits, on attend de lui des suggestions pour améliorer la situation de la cible





Les notes

L'élève cible

Pour l'élève cible, on peut annoncer que l'on prend des notes. Cela permet de donner de l'importance à son témoignage.

L'intimidateur

Pas de prise de notes devant l'élève. Noter après l'entretien

Les fiches sont gardées 3 mois, mais noter et garder une trace de la situation.



Déroulé

- 1. La MPP dans la prise en charge des situations
 - 2. Les partis pris théoriques
 - 3. Présentation de la méthode
 - 4. Les questions que cela pose

La MPP n'est-elle pas un abandon de la sanction, une forme d'impunité? Comment expliquer l'absence de sanction aux parents ? Ne crée-t-on pas un sentiment d'injustice ? Est-ce légal d'utiliser la MPP alors que le harcèlement est un délit ? Et si la MPP conduit à un arrêt des comportements intimidants au collège mais pas sur les réseaux ni dans le quartier? Et si les élèves « jouent le jeu attendu » pendant les entretiens uniquement ? Et si la dynamique de groupe « harcelante » se tourne vers une autre cible ? Peut-on utiliser la MPP et sanctionner ? L'organisation Comment fait-on pour avoir le temps de mener tous les entretiens induits par la MPP ? Peut-on faire les entretiens à deux adultes pour soit « être plus forts, plus sûrs » soit « pour que l'un observe et apprenne »? Comment peut-on se former de façon pratique ? La prise en charge Qui décide qu'on utilise la MPP ? qui doit être d'accord ? Comment « choisit-on » les élèves vus en MPP ? Y a-t-il un nombre maximum/minimum ? La MPP peut-elle être utilisée plusieurs fois dans une même classe ? Si on ne veut pas utiliser la MPP (soit de façon systématique soit de façon ponctuelle), existe-t-il d'autres

Que fait-on si un/des élèves vien(nen)t nous parler d'une situation de H dans laquelle ils sont « actifs » alors

Les valeurs

méthodes?

même que la MPP est mise en place?



Les écueils

- Filtrer les situations selon une perception personnelle
 - → En fonction de la gravité perçue, du comportement de l'élève victime
- Qualifier les situations avant de les traiter
 - → Les informations seront obtenues au cours des entretiens menés
- Vouloir aller trop vite et travailler seul
- Donner l'impression de ne pas être entendus aux élèves, aux familles
 - → Banalisation, remise en cause du comportement de l'élève victime, des parents
- Donner l'impression de à la victime qu'elle est responsable de la situation
 Le travail sur la posture n'est envisageable qu'une fois que la situation est apaisée
- Ignorer les situations qui se déroulent hors de l'établissement (cyber, périscolaire, transport...)
 - → Lorsque ça touche des élèves qui se côtoient dans l'établissement, ça doit être pris en charge au sein de l'établissement



Les clés de réussite de la prise en charge

Une attention collective : adultes, élèves Une préoccupation commune, donc précédemment réfléchie et partagée

N'attendons pas que cela devienne du harcèlement



Toujours les mêmes questions à se poser:

Toute information doit-elle être remontée?

Comment remonte l'information?

Qui recueille et centralise l'information?

Qui décide du mode de prise en charge?

Qui coordonne l'action?

Qui prend en charge?

Dans quel lieu? Sous quelle forme?

Qui informe l'équipe éducative?

- → pour vigilance
- → pour mise en place des suggestions
- → pour information sur l'évolution de la situation

Quel document de suivi?

Quel compte-rendu à la personne qui a donné l'alerte?

Qui assure le suivi de la situation?

Quel feed-back à la communauté? Sur la situation et l'opérationnalité du protocole



Documents mis à disposition dans le cloud

- ☐ Le diaporama de présentation
- ☐ Une vidéo de présentation de la méthode
- Mener des entretiens

https://cloud-ac a.ac-besancon.f r/index.php/s/H Q4YYNCoipQN 4xn

3





Les questions des directeurs

Doit-on voir les parents des intimidateurs ? Non.

En début d'année scolaire, informer tous les parents que l'on va travailler sur la coopération et le climat scolaire et que les enfants pourront être reçus en entretien individuel

Que doit-on dire aux parents de l'élève cible ?

Expliquer que leur enfant a été reçu en entretien individuel sans expliciter la démarche de la MPP

Ne pas parler de harcèlement aux parents et aux enfants.

Pas de MPP si les parents sont en colère et remontés contre l'école





Les questions des directeurs

Quel est le cadre légal pour que le directeur et/ou l'enseignant puissent mener les entretiens ?

La démarche, sans la détailler, doit être inscrite dans le règlement intérieur



Informations complémentaires

L'espace documentaire - cloud

https://cloud-aca.ac-besancon.fr/index.php/s/HQ4YYNCoipQN4xn

Les permanences du mercredi

10h30 - 11h30

https://visioagents.education.fr/meeting/signin/115943/creator/6362/hash/d98794817e331eab118eadfa67666c8aa3caf5b8

Safer Internet Day

Le 7 février 2023 avec pour thème « Et Demain ? » https://www.saferinternet.fr/safer-internet-day/

Cloud: dossier "éducation aux médias et cyber harcèlement"

Concours NAH – dépôt des candidatures 27 janvier

https://www.demarches-simplifiees.fr/users/sign_ineduscol.education.fr/3544/prix-non-au-harcelement

06/07/2023